

République Française
Département : GERS
Arrondissement : Auch
Vic Fezensac - SIAEP

Délibération N° DE_2026_017

OBJET :

Délibération création d'un poste administratif de catégorie B
Le 25 juin 2026

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée convoquée le 16 juin 2026, s'est réunie en session ordinaire en Salle du SIAEP, sous la présidence de Monsieur BENOIT DESENLIS (ROQUEBRUNE).

Nombre de conseillers en exercice : 20

Présents (16) : Madame NATHALIE BERGES (BAZIAN), Monsieur JEAN PIERRE DOAT (BELMONT), Monsieur MICHEL LEBE (CAZAUX D'ANGLES), Monsieur CEDRIC ZANARDO (JEGUN), Monsieur JEAN PIERRE HUBERT (MARAMBAT), Monsieur BENOIT DESENLIS (ROQUEBRUNE), Monsieur XAVIER LABAT (TUDELLE), Monsieur ROBERT CAMAZZOLA (VIC FEZENSAC), Monsieur GILLES GUICHARD (VIC FEZENSAC), Monsieur Théophile JOULLIE (BARRAN), Monsieur José Pierre LOPEZ (BIRAN), Madame Mauricette CAZE (CAILLAVET), Madame Marjorie LASBATS (CASTILLON DEBATS), Monsieur Philippe JOUEN (ORDAN LARROQUE), Monsieur Frédéric BERTOLLA (PRENERON), Monsieur Romain DOUCET (RIGUEPEU)

Procurations (2) : Madame CORINNE AGUT (CALLIAN) représentée par Monsieur JEAN PIERRE DOAT (BELMONT), Madame Nathalie BOULOIS (ANTRAS) représentée par Monsieur BENOIT DESENLIS (ROQUEBRUNE)

Absents et Excusés (2): Monsieur LAURENT BRUMM (SAINT JEAN POUTGE), Madame CLAIRE TUA (LE BROUILH MOMBERT)

Secrétaire de séance : Monsieur CEDRIC ZANARDO (JEGUN)

Objet : Délibération création d'un poste administratif de catégorie B

Objet : Création de poste

Catégorie B - Service administratif

Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois

des rédacteurs territoriaux,

Statuts du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente (CDG 16),

Arrêté AP_2021_094 du 30 juin 2021 établissant les Lignes Directrices de Gestion de la collectivité,

Arrêté 2025-114 du 1er juillet 2025 du CDG 16 établissant la liste d'aptitude 2025 d'accès au grade de rédacteur établie au titre de la promotions interne,

Avis favorable de la commission finances / ressources humaines du 29 septembre 2025,

Le président expose :

L'agent occupant actuellement le poste de gestionnaire RH et comptabilité a vu ses missions se complexifier et se densifier ces dernières années au gré des évolutions réglementaires et des attentes de la collectivité.

Sur proposition du président, au regard de la charge de travail actuelle et à venir, il est nécessaire de créer un poste à temps plein (35 heures) en tant que responsable de gestion comptable.

Le Conseil Syndical,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

De créer un poste de rédacteur territorial (catégorie B) à temps complet au sein du service administratif ;

D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal du syndicat, chapitre 012 - charges de personnel.

D'autoriser le président ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré au Syndicat, les jour, mois et an que dessus.

Résultats du vote :

Pour : 18

Contre : 0

Délibération adoptée

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits
à VIC-FEZENSAC

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 032-200093920-20260625-DE_2026_017-DE

Monsieur BENOIT DESENLIS (ROQUEBRUNE)
Président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Desenlis'.

SIAEP DE VIC-FEZENSAC

26 Av. des Pyrénées

32190 VIC-FEZENSAC

Tél. 05.62.64.42.77 Fax 05.62.59.09.08